

Vous vous rappelez de 2008?

L'année des Jeux olympiques de Pékin et de la crise financière? En 2008, vous aviez déclaré que vous vous occupiez de substances chimiques et que vous aviez l'intention de les enregistrer en Europe. L'échéance approche. En fait, vous devez enregistrer vos substances chimiques produites en faible quantité auprès de l'ECHA avant le **31 mai 2018** si vous souhaitez pouvoir continuer à les commercialiser légalement sur le marché UE/EEE.

La bonne nouvelle, c'est que nous sommes là pour vous aider! Vous pouvez consulter nos conseils étape par étape dans les 23 langues de l'UE à l'adresse: **echa.europa.eu/fr/reach-2018**

Nous reviendrons vers vous avant Pâques pour en savoir plus sur vos projets d'enregistrement.

**D'ici là, nous vous souhaitons
une année 2017 emplie de succès!**

